

A R R E T E

LE PREFET DE L'ALLIER
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n°70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

Vu le décret n°71-858 du 19 octobre 1971 pris en application de la loi n°70-1219 du 23 décembre 1970 et modifié par le décret n°94-83 du 19 janvier 1994 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale des objets mobiliers dans sa séance du 20 novembre 1995 ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Les objets mobiliers ci-après sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :

- **Chatel-Montagne** (Eglise) Chemin de croix : 14 peintures à l'huile sur tôle et cadres en chêne

Moulins, le 23 février 1996

Le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général,
Fabien SUDRY

Pour ampliation,
L'attaché, chef de bureau,



Christine CHASSAGNE

